

## **CHARGÉ DE MISSION DÉPLACEMENTS**

### **Rémunération**

Traitement indiciaire sur la base du grade d'attaché au 6ème échelon

Indice brut : 611

Indice majoré : 513

Auquel s'ajoutent : - l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires  
- l'indemnité de missions